Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 6-7

Artikel: De la protection d'une base aérienne...
Autor: Carpaneto, Bruno
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-346262

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De la protection d'une base aérienne...

Protéger une base aérienne contre une menace terrestre est un sérieux défi. Cela l'a été pour les Soviétiques en Afghanistan, cela l'est pour les Américains au *Central Command*[1] comme pour l'OTAN. Bien que cette affirmation ne soit pas pour tout le monde une nouveauté, elle pose des questions importantes à la fois aux Forces aériennes et aux Forces terrestres.

Maj Bruno Carpaneto

La menace

Lors de la Seconde Guerre mondiale, la menace principale contre une base aérienne est son attaque même. Par exemple, les Allemands appliquent une méthode standard contre les bases alliées: l'attaque débutait par un bombardement à moyenne altitude, un bombardement en piqué avec des mitraillages, puis un parachutage de troupes[2]. Pourtant, ces assauts sont très coûteux en troupes et de telles opérations à large échelle sont abandonnés après l'intervention en Crète (1941).

Plus tard, au Vietnam, les Américains font l'expérience que les bases aériennes[3] sont une cible prioritaire, mais pour les tirs de roquettes et les attaques de sapeurs, la technique étant d'approcher à pied de nuit, puis de tirer les roquettes ou obus de lance-mines depuis l'extérieur. Ce n'est qu'en 1966 que le commandement américain se décide à envoyer au Vietnam le 1er bataillon de police militaire (*USMC*[4]), afin de sécuriser la zone. Encore plus de vingt ans vont s'écouler avant que l'*US Air Force (USAF)* et l'*Army* ne parviennent aux mêmes conclusions[5] que les *Marines*.

De nos jours, même si la menace d'opérations aéroportées, de roquettes et de sapeurs peut constituer un danger à ne pas ignorer, elle a été considérablement diluée par la réalité. En effet, les assauts aériens demandent du temps, impliquent un effet de surprise, une importante planification et une supériorité aérienne. L'efficacité des roquettes est diminuée par la dispersion des appareils, par leur mise à l'abri dans des bunkers, par le revêtement de ceux-ci et les emplacements choisis. Les mesures d'alerte et la défense agressive contrecarrent les tirs de roquettes et les attaques de sapeurs.

La technologie moderne, par contre, produit des menaces plus concrètes, par exemple le missile lancé par un seul individu. Le missile sol-air complique notablement la nouvelle donne introduite par des armes légères, portables et sûres comme le *Stinger*. Et que dire des fusils de tireur d'élite cal.50, capables d'endommager un appareil avec un seul coup à plus de 1500 mètres?

La mission première du commandant d'une base aérienne est d'assurer des sorties aériennes, à chaque fois que cela lui est demandé; pour cela, il a besoin de disposer d'un espace aérien et de pistes dégagées. En cas d'attaque ou de problèmes au sol, un appareil, chargé de carburant et de munitions, est très vulnérable à la sortie de son abri ou au décollage; en revanche il pourra se dégager sur une autre base pour atterrir.

La plupart des actions répertoriées en Europe en temps de paix consistent en manifestations plus ou moins violentes, en intrusions dans le périmètre intérieur de la base et, occasionnellement, en vols, déprédations et sabotages.

[1] *USCENTCOM.*

[2] *JFC Fuller,:* The Second Worlds War: A Strategical and Tactical History» *NY, Duell, Sloan & Pearce, 1954.*

[3] *Da Nang Air Base, 27.2.1967, 1.6.1965 (*9th USMC Expeditionary Brigade*)*

[4] United States Marine Corps.

[5] *Cela malgré le manuel de doctrine* SAC 205-2 *du 10.1954 assumant clairement la part de l'*Air Force *dans la responsabilité de la protection de ses bases.*

Du flou dans les responsabilités

Certains pays ont catégorisé la menace en plusieurs catégories nécessitant l'intervention de troupes distinctes. Aux Etats-Unis en 1984, un accord a été trouvé entre *l'USAF* et l'*Army*, aux termes duquel les deux forces armées fournissent une protection aux bases des Forces aériennes. En temps de paix et sur le territoire américain, l'*Air Force* est responsable de sa propre protection tandis que, sur les théâtres extérieurs, c'est le corps de police militaire de l'*Army* qui prend en charge le périmètre extérieur des bases aériennes.

Mais si cela règle le partage des responsabilités, il semble qu'au sein même des Forces aériennes américaines il subsiste un dilemme: jusqu'à quel point les Forces Aériennes doivent-elles participer à leur propre défense? Que doivent faire les personnels non affectés aux charges du service de vol en cas d'attaque au sol? En résumé, doivent-ils se battre ou attendre à l'abri? La réponse, on peut la trouver dans le rapport coût/efficacité de la formation du personnel. Il vaudrait mieux, en effet, avoir une poignée d'hommes parfaitement formés au combat terrestre (le reste se consacrant à la mission technique du service de vol) qu'une multitude de tirs croisés tous azimuts.

Pour de nombreux pays, la sécurité d'une base aérienne et de ses installations est logiquement de la responsabilité des Forces aériennes.

La protection d'une base aérienne a comme mission première d'assurer la continuité du service de vol.

Un périmètre étendu

Dans la protection d'une base, le principal problème est la dimension du périmètre. La protection d'une base aérienne peut concerner plusieurs centaines de kilomètres carrés que l'on peut diviser en plusieurs zones ou périmètres: *Close Defence Area (CDA)*, *Main Defense Area (MDA)*, *Screening Force Area (SFA)*. En effet, si un adversaire parvient à distance de tir de missile individuel comme de fusil de tireur d'élite, la mission de protection n'est plus remplie et le commandement des Forces aériennes ne peut plus remplir à 100% sa mission... Et que dire de la protection de bases aériennes à l'étranger, en cas de mission de paix? Elles sont dépourvues d'installations protégées, partagées avec d'autres troupes, ce sont peut-être des aéroports civils partiellement ou entièrement «militarisés»...

Améliorer la sécurité

S'il s'avère difficile de changer les intentions ou les motivations d'un adversaire déterminé, il apparaît toujours possible de réduire sa fenêtre d'opportunité. Les défenses courantes contre la pénétration d'un petit nombre d'adversaires sont en général bonnes. Les défenses contre une menace provenant du périmètre extérieur sont, par contre, plus limitées. Les améliorations dans les défenses courantes[6] sont relativement modestes à réaliser, la protection d'une base aérienne reposant sur deux éléments essentiels, la détection et la mobilité.

[6] *Composées généralement d'une barrière grillagée et de barbelés.*

La détection peut être améliorée au moyen de la surveillance et de senseurs, la mobilité au moyen de véhicules blindés légers équipés d'un support de qualité permettant d'utiliser un lance-grenades, une mitrailleuse de 7,62 ou de 12,7, un canon de 20 mm ou un appareil de vision nocturne. Bien entendu, un réseau radio performant doit se superposer aux moyens de détection et de mobilité.

Police ou protection?

La complexité du travail sur une base aérienne exige une remise en question des schémas anciens de la sécurité. Une spécialisation a été rendue nécessaire pour transformer des soldats appartenant aux troupes de combat en gardes efficaces, mais cela ne suffit pas. Avec l'évolution de l'engagement et la mobilité accrue de ceux-ci, avec la rationalisation financière, la diminution des effectifs, les gardes doivent désormais être plus mobiles, ils doivent maîtriser le transport aérien, la tactique des patrouilles (avec ou sans chiens), le combat de nuit dans des bâtiments, le travail avec la police locale lorsqu'il y a contact avec des populations civiles, la lutte contre le feu, le déminage, la recherche et le sauvetage au combat. La création d'une nouvelle formation, d'un nouvel entraînement intégrant ces diverses missions est la réponse au défi du nouveau millénaire.

Une réponse à la menace extérieure

- Confondre l'adversaire dans ses tentatives d'identifier et de localiser les installations vitales par la déception et le camouflage. Varier les procédures opérationnelles.
- Détecter et neutraliser l'adversaire par des patrouilles dans le périmètre extérieur.
- Protéger les installations vitales et les appareils du feu adversaire, tout en maintenant leur capacité opérationnelle.

Quelques unités de défense des bases aériennes

1. *Escuadrilla de Apoyo al Despliegue Aéreo* (EADA)[7]

L'Escadron espagnol d'appui au déploiement aérien a été créé en 1994; il est fruit des réflexions espagnoles en matière d'opérations de paix[8]. Cette unité se distingue par son concept d'appui au déploiement des unités aériennes en y proportionnant la sécurité et la défense terrestre, la défense aérienne à basse altitude et la protection ABC. Ses membres sont également instruits à certaines tâches de contrôle aérien et de génie (réparation de pistes).

L'escadron est composé d'environ 250 hommes répartis en quatre unités: sécurité et défense terrestre (dotée de moyens ABC), défense aérienne basse altitude (*Mistral/Atlas* et *Spada 2000/Aspide*), appui au transport aérien et appui (logistique). Les membres de l'EADA reçoivent en outre une formation de parachutiste.

2. Les fusiliers commandos de l'air[9]

Aviateurs d'origine, fantassins de formation, les fusiliers commandos de l'air français assurent aujourd'hui la protection et la défense des points sensibles de l'armée de l'Air française. Leur commandement est basé sur la base aérienne de Dijon; il dispose de plus de 6000 hommes répartis en 40 unités de protection ou détachements en France, 4 unités d'intervention (dont une à disposition du COS[10]) et 6 unités d'instruction et de formation comprenant l'escadron de formation des commandos de l'air, l'escadron de maintenance cynophile air (chiens), 3 centres d'instruction des régions aériennes et 2 sections (Salon de Provence et Rochefort). Enfin un Centre air de saut en vol (CASV) dispense la formation parachutiste de l'armée de l'Air.

[7] Ministerio de Defensa *2001*.

[8] Deny Flight *1994, BA d'Aviano en Italie.*

[9] *Armée de l'Air: Règlement 213 – Le commandement des fusiliers commandos de l'air, juillet 1998.*

[10] *Commandement des opérations spéciales.*

Les personnels des unités de protection sont dotés d'armement individuel pistolet *MAS41*, fusils de précision *FRF2* ou *FRG2*, *FAMAS*, fusils-mitrailleurs, mortiers, grenades, lance-grenades 40 mm *M203PI*, *FLY-K* (mono ou multi lanceur), de matériel de vision et de tir nocturne, de radars de détection (*RB12B*) et de matériel de détection d'intrusion comme la clôture électrifiée *Cougar*, la clôture fil tendu *Puma*, la clôture à détection de coupure *Berka*, le détecteur à pression *Cobra*.

L'armée de l'Air poursuit la professionnalisation de ces unités, en y intégrant maintenant la fonction «Sécurité incendie». De nouveaux systèmes de protection sont à l'étude, une amélioration de la capacité de projection répond aux nouvelles missions de paix. De plus, les commandos de l'air auront à faire face à toujours plus de missions placées sous la responsabilité du commandement des opérations spéciales, à des mesures actives de sécurité aérienne (MASA), et à de la recherche et du sauvetage au combat (RESCO)

3. Royal Air Force Regiment (RAFR)[11]

Le régiment des Forces aériennes anglais a été créé en 1942 et composé d'environ 3000 hommes (escadrilles de 100 à 150 personnes). Il est chargé d'assurer la protection des unités de la *Royal Air Force*. Cinq unités sont plus spécialement assignées à la défense terrestre des bases aériennes ou des installations des Forces aériennes (*Field Squadrons*). Certains possèdent une spécialité parachutiste (*N° 2 Squadron*). Une grande partie du personnel provient des troupes auxiliaires de la *Royal Air Force* ainsi que des troupes territoriales. Quelques membres du régiment servent dans des missions des Nations unies comme observateurs ou dans les opérations de paix.

4. Luchtmacht Beveiling[12]

Formé en 1950, le *Korps* de sécurité des Forces aériennes (LB) néerlandais était appelé,

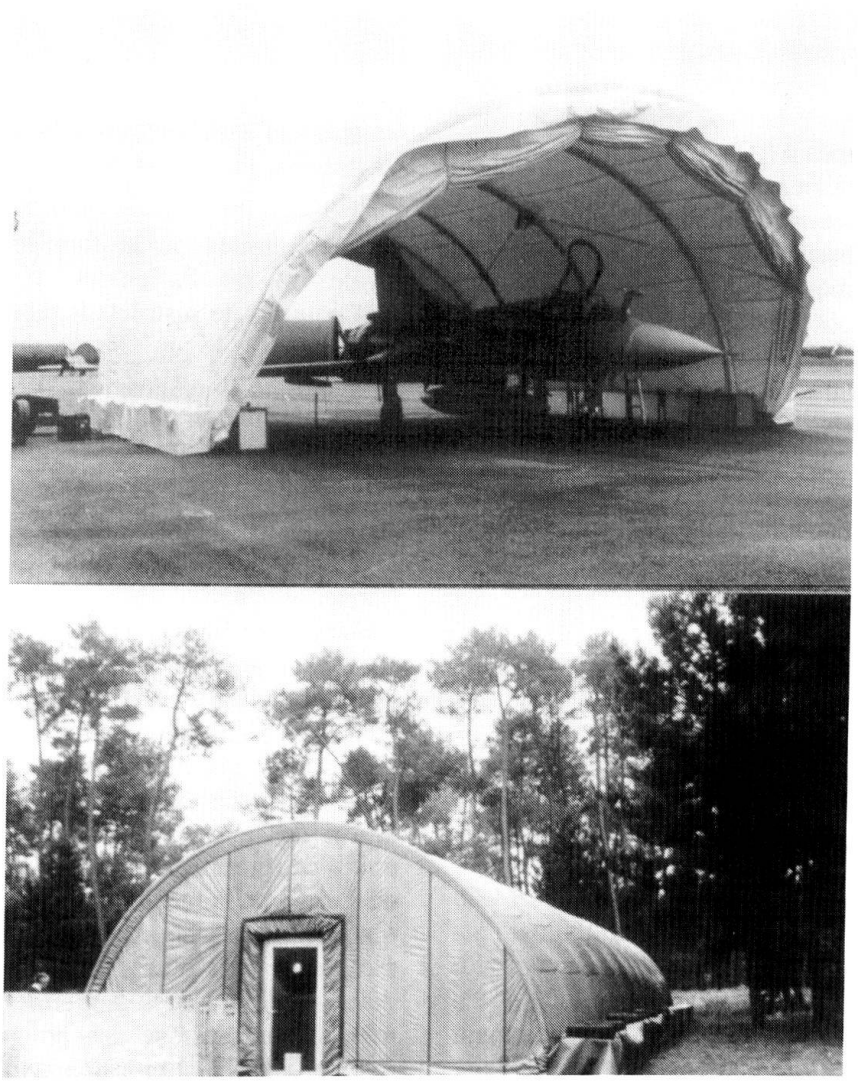

Grosse différence si la base dispose de «cavernes protégées» ou seulement d'abris légers!

[11] *www.rafregiment.co.uk*

[12] Royal Netherlands Air Force.

jusqu'en 1959 (date de l'extension de ses missions), Corps des Gardes de la Force aérienne. En effet, il ne garde pas seulement les installations des Forces aériennes, mais est responsable du contrôle d'identité autour et dans les bases, des patrouilles, de l'intervention et d'autres missions de police ordonnées par le haut commandement. En temps de crise, le Corps a aussi une mission de protection et de défense terrestre et partiellement aérienne (canons *M-55* et *40L70*, *Stinger*). Les sous-officiers sont formés ABC ou EOD (explosifs) et deviennent des conseillers de leurs commandants. Sur chaque base, ils disposent de chiens formés au travail de police.

En 1996, à la suite d'une restructuration, quatre escadrons (620, 630, 640 et 650) ont été assignés à différentes bases et peuvent être engagés partout dans le monde comme partie des Forces de réaction. Ils sont composés de

- *Security Forces* restant sur les principales bases aériennes[13] des Pays-Bas,
- *Object Ground Defence (OGRV)* opérant partout où une sécurité/défense terrestre est demandée,
- *Object Air Defence (OLVD)* représentant la défense aérienne basse altitude.

Les *OGRV* sont également utilisés au niveau protocolaire comme gardes d'honneur, lors des cérémonies de la famille royale ou du Parlement. Ils sont équipés de pistolets 9 mm (*Browning M46* et *Glock*) de *FAL* 7,62 mm, d'*UZI* 9 mm remplacés maintenant par des *Diemaco*[14] et des *MAG* 7,62 mm. L'arme antichar est le *LAW* 66 mm.

Qu'il s'agisse d'une base aérienne permanente ou de « campagne », les mesures de sécurité ne sont pas identiques et n'exigent pas les mêmes moyens en hommes...

5. USAF Security Forces

Forces de sécurité de l'armée de l'Air américaine appelées *Military Police* en 1947, ils deviennent *Security Police* en 1966 pour, enfin, se nommer *Security Force* en 1997. Avec la fin de la guerre froide, le point de gravité des missions de police et de sécurité se déplace rapidement vers le déploiement rapide de forces de défense des Forces aériennes expéditionnaires. C'est pourquoi en 1997[15], l'entraînement au combat, l'entretien, la police et la sécurité sont réunis sous la dénomination de *Security Forces*.

L'Académie (*AFSPA*) réorganisée a été transférée à Lackland AFB[16], Texas. Le quartier-général (*HQ-AFSFC*), extension de l'Etat-major du Pentagone, est commandé par l'*Air Force Director of Security Forces* et conduit des études dans les domaines de la sécurité des installations nucléaires, de la protection des forces antiterroristes, la défense des bases aériennes, le service de police, la formation aux armes et au combat, la gestion de l'équipement et les chiens militaires.

Il existe trois divisions principales, *Force Protection (Miramar, California)*, *Operations (Fort Leavenworth, Kansas)*, *Corrections (Charleston, South Carolina)*. Un *think thank* spé-

[13] *MOB (*Main Operating Base*).*

[14] Riedmaco C-7 *et* C-9 *ressemblant au* M-16.

[15] *Après l'attaque terroriste de la Khobar Tower.*

[16] Air Force Base.

cial, l'*Air Force's Protection Battlelab* élabore et évalue des nouvelles idées pour améliorer le fonctionnement des Forces aériennes. Le 820e *Security Forces Group* est une unité rapidement déployable, composée de personnels des Forces de sécurité, du Bureau d'investigations spéciales[17], des ingénieurs en génie civil, logistique et ravitaillement, communications, renseignement, administration et service médical.

Points de contrôle, contrôles d'entrée, patrouilles et équipement de détection se combinent avec du travail de police (contrôle du trafic, prévention des délits et enquêtes) sur plus de 102 emplacements dans le monde. 30000 hommes et femmes des *Air Force Security Forces*[18] accomplissent ce travail.

...Une piste improvisée ne permet pas d'assurer un niveau de sécurité idéal aux pilotes, aux mécaniciens et aux appareils.

Des solutions suisses

1. Une vision intégrée

La constitution de forces de police ou de sécurité des bases aériennes, premier pas vers la protection des bases et leur rattachement aux Forces aériennes, est indispensable, mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue que la protection des bases aériennes est un enjeu qui dépasse de loin le cadre d'une force de protection/police pour entrer dans la problématique du pouvoir aérien (*Airpower*). Comme l'*Airpower* est fondamental pour la Défense, il en ressort que la protection des bases aériennes est un problème conjoint intéressant aussi bien les Forces terrestres que les Forces aériennes[19] et la politique de sécurité du pays.

Des groupes de travail se penchent sur les différentes problématiques avec des propositions qui sont issues de la pratique des cours de troupe et proposent des solutions novatrices.

Le parcours vers une Force de sécurité digne de ce nom est long et semé d'embûches, néanmoins, la Suisse a fait du chemin depuis la création des compagnies lourdes de fusiliers jusqu'aux bataillons de fusiliers des Forces aériennes. Gageons que les unités issues du Plan directeur «Armée XXI» colleront au plus près les défis modernes dans la sécurité terrestre des Forces aériennes, aussi bien dans les bases aériennes que dans le déploiement sur les théâtres d'opérations.

A relever la motivation extraordinaire qui anime les membres des unités de sécurité des Forces aériennes, ce malgré des tâches parfois répétitives et s'inscrivant dans la durée. Les perspectives de développement des missions sont un facteur supplémentaire dans l'accomplissement professionnel de leur travail.

B. C.

[17] Office of Special Investigations

[18] *Y compris (tous grades confondus)* Air National Guard *et* Air Force Reserves.

[19] «Check Six begins on the ground: Responding to the Evolving Ground Threat to USAF Air Bases», *RAND, David Shlapak & Alan Vick, 1995.*